*République Française*

*Département : ARIEGE*

*Arrondissement : Foix
BRASSAC - Commune*

**Procès verbal**

Le lundi 15 janvier 2024 à 18h30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de Laurence DEGRAVES.

Secrétaire de la séance : Marie-Claude BIREBENT

**Présents** : Laurence DEGRAVES (Maire), Marie-Claude BIREBENT (Adjointe au Maire), Bernard DELBOSC (Adjoint au Maire), Gérard BONNEFONT (Conseiller municipal), Chantal BURGAS (Conseillère municipale), Florimond ESCURE (Adjoint au maire), Christophe KUHNT (Conseiller municipal), Jérémy TORNIL (Conseiller municipal)

**Représentés** : Loïc BONNEFONT (Conseiller municipal) représenté par Gérard BONNEFONT (Conseiller municipal), Mickaël PUJOL (Conseiller municipal) représenté par Bernard DELBOSC (Adjoint au Maire)

**Absents et excusés** : Serge PUJOL (Conseiller municipal), Romain FERRAN (Conseiller municipal), Morgane MARTINEZ--PAT (Conseillère municipale), Vincent WOLF (conseiller municipal)

***Ordre du jour****:*

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07/12/2023

2- Délibération complémentaire adressage demande de subvention au titre de la DETR 2024

3- Délibération adressage demande de subvention au titre du FDAL 2024

4- délibération dématérialisation des actes

5- Délibération demande subvention Fonds Vert pour l'isolation des deux préaux de l'école

6- Questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 07 décembre 2023 est adopté à l’unanimité

***Délibérations du conseil****:*

Adressage et fournitures - demande de DETR (N° DE\_001\_2024)

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'ajouter à la précédente délibération du 07/12/2023 des devis concernant les fournitures pour la mise en place des panneaux de noms de rues.

Elle rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a délibéré le 27 octobre 2022 pour mettre en place un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies).

Elle rappelle également que cette opération d'accompagnement à la dénomination et à la numérotation des voies de notre commune comprend un "audit et conseil" et la réalisation, effectués par LA POSTE pour un montant estimé de 6 220.00€ HT.

Le conseil municipal du 07 décembre 2023 s'est prononcé sur le devis des fournitures nécessaires à l'identification des voies (plaques de rues, plaques de numéro des maisons en émail, piquets et accrochages divers) pour un montant qui s'élève à 17 631.60€ HT.

Des frais complémentaires de fournitures vont être nécessaires pour un montant de 1 495.16€ HT.

Madame le Maire donne donc le montant total de la mise en conformité de l'adressage qui s'élève à 25 346.76€ HT pour lequel un financement public à hauteur de 80% est attendu (DETR et FDAL).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ***Valide*** le devis complémentaire de fournitures nécessaires à la mise en place de la signalisation de l'adressage

- ***Valide*** le **montant total de 25 346.76€ HT** de la mise en conformité de l'adressage

- ***Sollicite*** une subvention auprès de l'État au titre de la DETR

- ***Donne*** tous pouvoirs à Madame le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

VOTES : pour 10

Adressage et fournitures - demande de FDAL (N° DE\_002\_2024)

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'ajouter à la précédente délibération du 07/12/2023 des devis concernant les fournitures pour la mise en place des panneaux de noms de rues.

Elle rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a délibéré le 27 octobre 2022 pour mettre en place un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies).

Elle rappelle également que cette opération d'accompagnement à la dénomination et à la numérotation des voies de notre commune comprend un "audit et conseil" et la réalisation, effectués par LA POSTE pour un montant estimé de 6 220.00€ HT.

Le conseil municipal du 07 décembre 2023 s'est prononcé sur le devis des fournitures nécessaires à l'identification des voies (plaques de rues, plaques de numéro des maisons en émail, piquets et accrochages divers) pour un montant qui s'élève à 17 631.60€ HT.

Des frais complémentaires de fournitures vont être nécessaires pour un montant de 1 495.16€ HT.

Madame le Maire donne donc le montant total de la mise en conformité de l'adressage qui s'élève à 25 346.76€ HT pour lequel un financement public à hauteur de 80% est attendu (DETR et FDAL).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le devis complémentaire de fournitures nécessaires à la mise en place de la signalisation de l'adressage

- Valide le **montant total de 25 346.76€ HT** de la mise en conformité de l'adressage

- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ariège au titre du FDAL

- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

VOTES : pour 10

Dématérialisation des actes (N° DE\_003\_2024)

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'État s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de procéder à la télétransmission des actes règlementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,

- Décide par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le Préfet de l'Ariège, représentant l'État à cet effet,

- Décide par conséquent de choisir le dispositif agedi-legalite de l'opérateur de télétransmission Syndicat Mixte AGEDI avec lequel nous possédons déjà le logiciel PROXIMA.ACTES (anciennement e-Assemblée permettant la dématérialisation des actes.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

VOTES : pour 10

Demande de subvention au titre du Fonds Vert (N° DE\_004\_2024)

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi de Finances pour 2023 créant le fonds vert,

Vu la circulaire du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires du 14 décembre 2022 fixant les modalités de déploiement de ce fonds,

Considérant que ces travaux visant à rendre les bâtiments publics mois énergivores sont programmés en 2024,

Considérant que ces travaux sont susceptibles d’être éligibles au Fonds Vert (rénovation énergétique des bâtiments Publics,

Elle précise que le projet envisagé faisant l’objet de la présente demande d’aide au titre du Fonds Vert consiste en la réalisation de l’isolation et la fermeture des deux préaux de l’école communale dont la montant s’élève à 43 429.80€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Décide d’adopter le projet d’isolation et de fermeture des deux préaux de l’école communale pour un montant de 43 429.80€ HT.

- Autorise Madame le Maire à solliciter auprès de l’Etat une subvention au titre du Fonds Vert pour 2024 au taux de 80% pour les travaux d’isolation et de fermeture des deux préaux de l’école communale

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires,

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

VOTES : pour 10

Questions diverses :

* Choix de la situation du boulodrome dans le Parc du château : Florimond apporte le plan des gîtes du château pour connaître quel emplacement convient le mieux d’après les élus pour le boulodrome puisque le 15 janvier en matinée, les adjoints et Mme le maire n’étaient pas arrivés à un accord. Après plusieurs emplacements discutés, c’est au centre du parc, proche des jeux des enfants, que la décision est prise.
* Problème d’un pylône Orange : Madame le maire nous fait part des échanges téléphoniques entre la mairie et un habitant de Barrance au sujet d’un pylône de la fibre qui penche dangereusement sur la route et qui provoque une gêne. Madame le maire nous fait part de la non intervention des services de Orange malgré de nombreux appels. Finalement le pylône est redressé mais pas changé ce qui devra se faire ultérieurement.

La parole est donnée à un habitant de Cazals venu assister au conseil, il regrette de n’avoir lu l’ordre du jour que très tardivement. Il lui est proposé de télécharger l’application PanneauPocket qui permet de suivre les nouvelles en direct avec la mairie. Malheureusement, il ne peut pas installer cette application sur son portable.

Il est 19h le conseil est terminé.

|  |  |
| --- | --- |
| Laurence DEGRAVESPrésident de séance | Marie-Claude BIREBENTSecrétaire de séance |